

Kali Gazon (anciennement Patentkali Gazon)

Référence : FDS_427_N
Version: 2014-01

Edition révisée n° 1
Date de révision: 23/04/2014
Remplace les éditions précédentes

SECTION 1. Identification de la substance/ du mélange et de la société/ l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : Kali Gazon (anciennement Patentkali Gazon)

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Engrais

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : COMPO EXPERT France SAS
49 Avenue Georges Pompidou
92593 LEVALLOIS-PERRET Cedex

Téléphone : 09 82 55 28 56
Adresse e-mail : fds-compo-expert@compo-expert.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

APPEL D'URGENCE ORFILA : 01 45 42 59 99

SECTION 2. Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008) :

Non classé

Classification (67/548/CEE, 1999/45/CE) :

Non classé

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 :

Pictogrammes de danger : Aucun

Mention d'avertissement : Aucune

Mentions de danger : Aucune

Conseils de prudence : Aucun

Kali Gazon (anciennement Patentkali Gazon)

Référence : FDS_427_N
Version: 2014-01

Edition révisée n° 1
Date de révision: 23/04/2014
Remplace les éditions précédentes

2.3 Autres dangers

Conformément à notre expérience et aux informations qui nous ont été fournies, le produit n'a aucun effet nocif s'il est utilisé et manipulé selon les indications données.

SECTION 3. Composition/ informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE Numéro d'enregistrement No. INDEX	Classification (67/548/CEE)	Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)	Concentration [%]
Aucun composant dangereux présent au dessus du seuil de concentration déclarable				

SECTION 4. Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : Si les irritations persistent, consulter un médecin.
- En cas d'inhalation : Amener la victime à l'air libre. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec la peau : Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau. Consulter un médecin, si les troubles persistent.
- En cas de contact avec les yeux : Rincer immédiatement les yeux à grande eau. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.
- En cas d'ingestion : Se rincer la bouche à l'eau et boire beaucoup d'eau.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes : Pas d'information disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Traitement : Traiter de façon symptomatique.

Kali Gazon (anciennement Patentkali Gazon)

Référence : FDS_427_N
Version: 2014-01

Edition révisée n° 1
Date de révision: 23/04/2014
Remplace les éditions précédentes

SECTION 5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Produit non combustible : choisir les moyens d'extinction en fonction des incendies environnants.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : En cas d'incendie, formation possible de gaz dangereux : Anhydride sulfureux (SO₂). Gaz/vapeurs toxiques - oxydes de soufre.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome ; ne pas respirer les fumées.
Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

SECTION 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Éviter la formation de poussière.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Eliminer selon les réglementations en vigueur. Rincer à l'eau. Balayer ou aspirer dans des récipients adéquats à fin d'élimination.

6.4 Référence à d'autres sections

Équipement de protection individuel, voir section 8.

Kali Gazon (anciennement Patentkali Gazon)

Référence : FDS_427_N
Version: 2014-01

Edition révisée n° 1
Date de révision: 23/04/2014
Remplace les éditions précédentes

SECTION 7. Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Conseils pour une manipulation sans danger : À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.
- Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Ce produit n'est pas inflammable. Pas de précautions spéciales requises.

7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

- Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Pas de conditions spéciales de stockage requises.
- Information supplémentaire sur les conditions de stockage : Conserver le récipient à l'abri de l'humidité.
- Précautions pour le stockage en commun : Tenir à l'écart de l'eau.
- Autres données : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pour une utilisation correcte et sûre de ce produit, veuillez vous référer aux conditions d'utilisation indiquées sur l'étiquette du produit.

SECTION 8. Contrôles de l'exposition/ protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Aucune donnée disponible.

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique

Pas de précautions spéciales requises.

Équipement de protection individuelle

- Protection respiratoire : Respirateur en cas de formation d'aérosols ou de poussière.
Masque à poussière efficace.
- Protection des mains : Gants en caoutchouc
- Protection des yeux : Lunettes de sécurité à protection intégrale
- Mesures d'hygiène : Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.
Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.
Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.
-

Kali Gazon (anciennement Patentkali Gazon)

Référence : FDS_427_N
Version: 2014-01

Edition révisée n° 1
Date de révision: 23/04/2014
Remplace les éditions précédentes

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Conseils généraux : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

SECTION 9. Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	: Solide granuleux
Couleur	: Blanc cassé
Odeur	: Inodore
pH	: 7 - Concentration: 180,00 g/l, 20 °C, DIN 38404-5
Point/intervalle de fusion	: > 1060 °C
Point/intervalle d'ébullition	: Non applicable
Point d'éclair	: Non applicable
Taux d'évaporation	: Non applicable
Inflammabilité (solide, gaz)	: Ce produit n'est pas inflammable.
Limite d'explosivité, inférieure	: Non applicable
Limite d'explosivité, supérieure	: Non applicable
Pression de vapeur	: Non applicable
Densité de vapeur relative	: Non applicable
Densité relative	: Non applicable
Hydrosolubilité	: 180 g/l, 20 °C, 1.013 hPa
Coefficient de partage: n-octanol/eau	: Non applicable
Température d'auto-inflammabilité	: n'est pas auto-inflammable
Température d'inflammation	: Non applicable
Décomposition thermique	: > 700 °C
Viscosité, dynamique	: Non applicable
Viscosité, cinématique	: Non applicable
Propriétés explosives	: Non-explosif
Propriétés comburantes	: N'est pas considéré comme une substance oxydante
Masse volumique apparente	: Env. 1.100 kg/m ³

9.2 Autres informations

Pas d'information disponible.

Kali Gazon (anciennement Patentkali Gazon)

Référence : FDS_427_N
Version: 2014-01

Edition révisée n° 1
Date de révision: 23/04/2014
Remplace les éditions précédentes

SECTION 10. Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Aucun à notre connaissance.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Pas de produits à éviter connus.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : Gaz/vapeurs toxiques - oxydes de soufre.

SECTION 11. Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Produit

Toxicité aiguë par voie orale : DL50: 6.600 mg/kg, rat

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Résultat: Pas d'irritation de la peau cutanée

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Résultat: Pas d'irritation des yeux

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Résultat: non sensibilisant

Mutagénicité sur les cellules germinales :

Génotoxicité in vitro : Ne contient pas de composants dangereux selon SGH (Système Global Harmonisé)

Cancérogénicité : Ne contient pas de composé listé comme cancérigène

Toxicité pour la reproduction / Tératogénicité : Ne contient pas de composé listé comme toxique pour la reproduction

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique : Evaluation: La substance ou le mélange n'est pas classé concernant la toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Kali Gazon (anciennement Patentkali Gazon)

Référence : FDS_427_N
Version: 2014-01

Edition révisée n° 1
Date de révision: 23/04/2014
Remplace les éditions précédentes

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée	: Evaluation: La substance ou le mélange n'est pas classé concernant la toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée
---	---

SECTION 12. Informations écologiques

12.1 Toxicité

Produit:

Toxicité pour le poisson	: 1.692 - 2.380 mg/l, 96 h, ablette, CL50, DIN 38412
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques.	: CE50: 890 mg/l, 48 h, Daphnia magna
Toxicité pour les algues	: CE50: 2.900 mg/l, 72 h, Scenedesmus subspicatus, DIN 38412 T.9
Toxicité pour les bactéries	: CE 20: > 20.000 mg/l, 16 h, Pseudomonas putida

12.2 Persistance et dégradabilité

Produit:

Biodégradabilité	: Le produit fonctionne dans le sol comme engrais et est diminué en quelques semaines.
------------------	--

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Produit:

Bioaccumulation	: Une bioaccumulation est peu probable.
-----------------	---

12.4 Mobilité dans le sol

Produit:

Mobilité	: Donnée non disponible
Répartition entre les compartiments environnementaux	: Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

Produit:

Evaluation	: Donnée non disponible
------------	-------------------------

12.6 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique supplémentaire	: L'introduction appropriée de faibles concentrations en station d'épuration biologique adaptée ne perturbe pas le cycle d'action biologique des boues activées.
---------------------------------------	--

Kali Gazon (anciennement Patentkali Gazon)

Référence : FDS_427_N
Version: 2014-01

Edition révisée n° 1
Date de révision: 23/04/2014
Remplace les éditions précédentes

SECTION 13. Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

- Produit : Faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux. Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec le produit ou le récipient utilisés. Ne pas jeter les déchets à l'égout.
- Emballages contaminés : Réemploi de l'emballage interdit. Eliminer les emballages vides via les collectes organisées par les distributeurs partenaires de la filière Adivalor.

SECTION 14. Informations relatives au transport

Règlement Transport	ADR / RID / ADNR	IMDG	IATA
14.1 Numéro ONU	Non classé au transport de Marchandises Dangereuses		
14.2 Nom d'expédition des Nations Unies	Non classé au transport de Marchandises Dangereuses		
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	Non classé au transport de Marchandises Dangereuses		
14.4 Groupe d'emballage	Non classé au transport de Marchandises Dangereuses		
14.5 Dangers pour l'environnement	Aucun	Non polluant marin	Aucun
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Aucune précaution particulière (produit non classé au transport).		
14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC	Non concerné		

Kali Gazon (anciennement Patentkali Gazon)

Référence : FDS_427_N
Version: 2014-01

Edition révisée n° 1
Date de révision: 23/04/2014
Remplace les éditions précédentes

SECTION 15. Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Rubrique ICPE : Non concerné

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une Evaluation du Risque Chimique n'est pas exigée

SECTION 16. Autres informations

Révisions : La FDS a été révisée dans sa totalité.

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.